



La nécessaire création de voies d'accès légales et sûres

décembre 2018


CIRÉ

Sommaire

Introduction	3
Europe forteresse	4
Quelles conséquences ?	4
Quelles alternatives ?	4
Le nécessaire changement de paradigme en matière de migration	5

Par **Sotieta Ngo**, directrice générale

Éditeur responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2018

Introduction

Alors que l'Union européenne multiplie les sommets pour tenter d'endiguer les migrations irrégulières et de lutter contre les trafiquants d'êtres humains, la solution de la création de voies d'accès légales et sûres au territoire européen reste absente des discussions.

Il s'agit pourtant d'une mesure nécessaire, seule à même de lutter efficacement contre les trafiquants et les migrations irrégulières.



Europe forteresse

L'Europe, suivie par ses États membres, s'est refermée sur elle-même. Elle fait le choix de conclure des partenariats avec des pays non européens pour externaliser ses frontières. Elle opte également pour des accords, comme avec la Turquie, pour faire prendre en charge ses obligations légales en matière d'accueil des réfugiés. Hier, c'était le régime libyen qui recevait tous les honneurs pour le rôle qu'il tenait, alors que les réfugiés étaient déjà soumis à l'esclavage et souvent renvoyés vers le désert, sans eau ni nourriture.

L'Europe fait le choix de la fermeture aux étrangers. Les étrangers sont présentés au mieux comme des réfugiés trop nombreux dont il faudrait se protéger, ou pire comme des indésirables dont on peut se débarrasser en laissant agir des régimes étrangers autoritaires. Des indésirables dont la dignité humaine serait relative.

La priorité est mise sur le contrôle de frontières et des « flux » migratoires qu'il faut endiguer. Le souci des États européens repose sur trois enjeux : la protection du marché du travail et des acquis sociaux, la sécurité du territoire de l'Union européenne et la protection de l'identité européenne.

Les moyens de cette politique sont colossaux, puisque pas moins de 750 millions d'euros ont été dégagés pour l'accord UE-Turquie, que 4.000 agents ont été mobilisés, tandis que des murs anti-migrants sont construits (aux frontières Grèce-Turquie, Bulgarie-Turquie, Hongrie-Serbie, Autriche-Slovénie) et que Frontex, l'agence européenne chargée des frontières extérieures a accès à des équipements militaires.

Quelles conséquences ?

La fermeture des frontières du territoire européen a des conséquences graves sur ces êtres humains qui sont en quête d'une vie en sécurité, ou tout simplement d'une vie meilleure.

En effet, les procédures d'accès au territoire européen se referment les unes après les autres. Dans le même temps, la suspicion généralisée à l'égard des étrangers est telle que les exigences de ces procédures deviennent impossibles à rencontrer, que leur coût les rendent parfois inaccessibles, que la quête d'une protection contre des persécutions devient un parcours du combattant, le combat d'une vie.

Aujourd'hui, obtenir un visa, une autorisation d'entrée sur le territoire d'un État membre de l'UE est exceptionnel, peu importe que le demandeur provienne d'un pays en guerre, que les motifs qu'il invoque soient des motifs d'asile, ou qu'il ait de la famille prête à l'accueillir.

Quelles alternatives ?

Il faut lutter contre les trafiquants, c'est évident. Ils exploitent les migrants, quels que soient leur profil, ou leur pays de provenance. Mais le seul moyen de lutte efficace contre les trafiquants est d'ouvrir des voies d'accès légales et sûres au territoire européen. Si de telles voies existaient et pouvaient effectivement être empruntées, ne serait-ce que par les personnes qui fuient des persécutions ou un traitement inhumain ou dégradant, le business des passeurs ne serait plus aussi lucratif et diminuerait drastiquement.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que des voies d'accès sûres et légales soient ouvertes. Une de ces voies pourrait consister en une **procédure de visa humanitaire accessible** aux demandeurs d'asile à partir de leur pays d'origine.

Aujourd'hui, la délivrance des visas est laissée à la discrétion des États. En Belgique par exemple, l'Office des étrangers ne publie pas de chiffres détaillés sur les visas humanitaires. Il est donc difficile de savoir combien sont octroyés chaque année et pour quelles raisons. Le manque de transparence, tout comme l'absence de critères clairs et l'arbitraire dans l'octroi de ces visas, caractérisent la politique et la pratique actuelles en matière de visas humanitaires.

D'après le dernier rapport de Myria¹, des visas humanitaires sont délivrés à des demandeurs d'asile essentiellement dans le cadre de réinstallation de réfugiés ou d'opération de sauvetage de minorités religieuses.

Il est impératif que la délivrance des visas humanitaires réponde à des critères clairs et transparents afin d'éviter l'arbitraire actuel. Il y a également lieu de tenir compte, à tout le moins, des liens qu'ont les personnes qui introduisent une demande de visa humanitaire avec la Belgique (lien de famille, lien administratif ou lien avec des personnes privées - parrainage).

Un système de parrainage devrait également être mis en place dans un cadre approprié afin que des citoyens puissent héberger des personnes qui arrivent avec un visa humanitaire (moyennant un financement public, voire un accès aux financements européens). Dans un tel système, une ou plusieurs organisations reconnues de la société civile peuvent jouer un rôle de coordination ou d'encadrement.

Mais au-delà de la délivrance des visas humanitaires, **il faut poser le débat de l'ouverture des frontières.** Ouvrir les frontières, ce n'est pas supprimer les frontières mais c'est créer les conditions qui permettent l'entrée régulière sur le territoire et un meilleur accompagnement des migrations.

Le nécessaire changement de paradigme en matière de migration

Si on continue à aménager l'existant (tenter d'améliorer le système d'asile, rendre les conditions de détention meilleures...) dans un contexte où tout réclame l'inverse, on perpétue une vision qui est la légitimation d'un ordre social économique et culturel basé sur l'inégalité dans la migration. Et on continue de générer de la xénophobie.

Si nous faisons appel au simple bon sens ?

Au vu de ce que l'on sait de la situation dans des pays d'émigration (quelle qu'en soit la cause), la société civile européenne réclame des mesures plus généreuses que l'Europe est manifestement en capacité de mettre en œuvre, notamment une répartition des réfugiés à travers toute l'Europe.

Financièrement, si nous sommes capables d'absorber un crash bancaire qui se compte en milliers de milliards de dollars, nous pouvons probablement absorber quelques millions de Syriens. C'est une question de choix politique. En attendant, les victimes de la fermeture des frontières se font tirer dessus, crouissent dans des camps, sont refoulés, font des grèves de la faim et livrent leur sort à des trafiquants peu scrupuleux.

.....
L'alternative qui s'impose face à l'Europe forteresse, c'est d'abord la déconstruction de l'idée qu'elle est nécessaire pour préserver la sécurité d'existence des Européens.
.....

C'est ce constat qui a poussé le CIRÉ à prendre position pour la liberté de circulation comme étant le moyen le plus adéquat de garantir les droits fondamentaux. C'est en tous cas une option qui n'est pas basée sur l'illusion du contrôle et sur l'exclusion.

¹ <https://www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2018>

Qu'est-ce que cela implique exactement pour nous? La liberté de circulation signifie la fin des contrôles aux frontières et une liberté d'installation sur le territoire. Cela ne veut pas dire la fin des États nations ou des souverainetés nationales. L'ouverture des frontières peut se mettre en place de façon progressive, en ouvrant par exemple partiellement l'accès au territoire à certaines zones géographiques... ce qui maintiendrait néanmoins d'une certaine façon les contrôles, il s'agit donc de se pencher sur la question de façon minutieuse.

En fait, il s'agit de ne plus considérer la liberté de circulation comme une « utopie gauchiste » complètement irréaliste, mais comme un outil qui nous permette d'envisager et de penser le changement. Il est bien entendu nécessaire d'entourer cette réflexion de tous les garde-fous possibles pour que l'ouverture des frontières ne soit pas un outil de précarisation supplémentaire, qui entraîne un affaiblissement du droit du travail et des droits sociaux en général, en favorisant le dumping social.

Aujourd'hui, en Belgique et dans l'Union européenne, les dispositions légales concernant les étrangers créent des catégories de citoyens avec des droits différents. Au sein des étrangers, des sous-catégories existent aussi et conduisent également à des droits différents.

Il faut sortir de ces catégorisations, qui mènent à des amalgames, à la précarisation de certains et au rejet. Sortir de la spirale suivante : le droit des étrangers précarise et insécurise les étrangers ; la précarité du séjour et l'insécurité administrative rendent l'intégration difficile, mais la loi sur le séjour la rend obligatoire ; le droit et la politique à l'égard des étrangers renforcent les stéréotypes à l'égard des étrangers.

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- BePax
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Olivier 1996
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)
- Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)